Les DRH et la réforme du droit du travail Principaux enseignements d'une enquête Ifop/Institut de l'Entreprise

A la demande de l'Institut de l'Entreprise, l'IFOP a réalisé une enquête approfondie auprès de DRH exerçant leur fonction dans des entreprises de 100 salariés et plus. C'est un échantillon de 500 DRH qui a été interrogé, représentatif des entreprises de 100 salariés et plus au regard des critères de taille et de secteur d'activité, entre les 10 et 17 janvier 2002.

L'enquête visait à identifier les opinions, les attitudes et les comportements des DRH à l'égard de l'évolution du droit du travail, et cela pour ses principaux points d'application.

A. Eléments d'analyse

1. <u>Les données de contexte : une application de plus en plus difficile du droit du</u> travail

80% des DRH interrogés par l'IFOP estiment que par rapport à il y a une dizaine d'années, l'application du droit du travail est plus difficile, un pourcentage qui monte à 83% au sein des entreprises de plus de 250 salariés.

Invités à expliciter les raisons de ces difficultés, les DRH citent deux motifs principaux :

- Ce qui fait l'objet de leurs préoccupations actuelles, à savoir l'application des 35 heures (83%).
- Ce qui renvoie à un problème plus structurel, l'évolution de la jurisprudence liée au droit du travail (46%).

En revanche, ce qui relève de la relation avec les acteurs du dialogue social, qu'il s'agisse de la consultation des institutions représentatives du personnel (15%) ou de l'évolution de la représentativité des syndicats (11%), ne fait pas l'objet de difficultés majeures.

D'autres résultats témoignent de ce sentiment d'insécurité juridique exprimé par les DRH notamment dans les grandes entreprises :

- 40% jugent trop importante la place de la jurisprudence dans l'interprétation des textes législatifs et réglementaires et des accords collectifs (44% dans l'industrie; 47% dans les entreprises de plus de 250 salariés).
- Plus d'un tiers des DRH (34%) disent avoir été amenés à modifier leurs critères de gestion à cause d'un revirement de la jurisprudence ou bien avoir été confrontés à un problème de revirement de jurisprudence en matière de droit du travail : c'est le cas de 52% des DRH qui ont mis en place des plans sociaux.

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que les DRH souhaitent minimiser à l'avenir le rôle du législateur national dans l'élaboration du droit du travail : 56% (dont 65% au sein des entreprises de 250 salariés et plus) attendent que ce dernier ait un rôle moins important. En revanche, 61% souhaitent que la fonction des partenaires sociaux dans l'élaboration du droit du travail soit plus importante.

2. <u>La réalité du dialogue social</u>

Au cours des cinq dernières années, 76% des DRH disent avoir engagé au moins une négociation collective, ce qui porte le nombre moyen de négociations collectives engagées à 4.8 - 7.3 chez les entreprises de plus de 250 salariés. Les sujets de négociation ont porté sur les 35 heures mais pas seulement : les salaires, l'intéressement aux bénéfices, les conditions de travail, mais aussi les plans sociaux sont significativement cités par les DRH interrogés.

A cet égard, il est important de constater que les DRH engagent des négociations sur des sujets pour lesquels il n'y a pas obligation de négociation. Il en va ainsi des plans sociaux : ainsi, sur les 28% des DRH qui ont déclaré avoir été amenés à mettre en place au moins un plan social au cours des cinq dernières années, 93% l'ont négocié avec les partenaires sociaux et 84% ont conclu un accord.

Par ailleurs, à raison de 83 % d'entre eux, les DRH qui ont mis en place un plan social l'ont fait précéder de mesures destinées à en limiter l'ampleur, et notamment des mesures de reclassement (63%) ou d'aménagement des horaires (27%).

Autre preuve de la réalité du dialogue social, la satisfaction affichée des DRH à l'égard des relations qu'ils entretiennent avec les instances représentatives du personnel qu'il s'agisse du moment des consultations (84%) ou de celui de la communication (83%), et qui va de pair avec l'affirmation de leur légitimité : ainsi 73% des DRH jugent efficaces pour la défense des droits des salariés les consultations des instances représentatives du personnel.

Des jugements qui n'évacuent pas des attentes pour l'avenir :

- Celles d'instances représentatives plus soucieuses des intérêts de l'entreprise (50%), et davantage représentatives (25%).
- Pour 38% (42% des entreprises de 100 à 249 salariés), l'extension du rôle du comité d'entreprise dans la négociation collective.

3. L'impact des 35 heures sur l'entreprise : un jugement critique

On l'a vu, les 35 heures, sujet du dialogue social, occupent l'esprit des DRH. Il n'en reste pas moins que leur impact sur l'entreprise est sévèrement jugé comme en témoignent les chiffres suivants :

Solde impact positif / impact négatif

L'ambiance dans l'entreprise : +11
La motivation du personnel : +4
L'organisation du travail : -19
La productivité : -15
La charge de travail : -53

Cette perception négative de l'impact des 35 heures est particulièrement frappante dans l'industrie et les services, chez les entreprises de 100 à 249 salariés sur la thématique de la productivité, et chez celles de plus de 250 salariés quand il s'agit de mesurer les incidences sur la charge de travail.

Par ailleurs, plus d'un tiers des DRH interrogés (31%, 37% au sein des entreprises de plus de 250 salariés) disent avoir rencontré des difficultés en ce qui concerne la réduction du temps de travail des cadres.

Enfin, si dans le cadre de la mise en place des 35 heures, seuls 13% des DRH disent avoir accru l'utilisation des heures supplémentaires, 56% pensent qu'un assouplissement de la législation en la matière serait de nature à favoriser l'organisation de la production (58% parmi les entreprises de 100 à 249 salariés, 66 % dans l'industrie), 46% le développement de leur activité.

4. <u>La loi de modernisation sociale : le scepticisme critique des DRH</u>

78% des DRH interrogés par l'IFOP se déclarent défavorables à la nouvelle définition du licenciement économique, telle qu'elle avait été initialement prévue par la loi de modernisation sociale : parmi eux, 44% affirment de manière très forte leur rejet (échelle « très défavorable »).

Au delà, elle paraît illégitime au regard des différents objectifs poursuivis :

- La diminution du nombre de plans sociaux (69% n'y croient pas).
- L'amélioration du dialogue avec les partenaires sociaux (80%, jugent l'objectif irréaliste).

Ils anticipent en revanche une augmentation de la durée des procédures (81%) et du nombre des contentieux (54%).

Quant à l'impact de la loi sur la protection des salariés, le jugement des DRH est plus nuancé : ils estiment que celle-ci peut être améliorée par le renforcement des obligations de reclassement (64%), la gestion prévisionnelle de l'emploi (51%, mais 45% auprès des entreprises de plus de 250 salariés).

En revanche, les DRH sont majoritaires pour dire que les salariés ne seront pas davantage protégés par l'accroissement des indemnités légales de licenciement (50%) ou la dissociation des procédures concernant la notification du licenciement d'une part et les mesures prévues par le plan social d'autre part (52%).

Enfin, signalons que le recours au médiateur est positivement salué, dans la mesure où il paraît crédible à la fois pour limiter le nombre de contentieux ultérieurs (48%), assurer la bonne fin de la négociation (47%) et améliorer la sécurité juridique (46%).

B. Eléments chiffrés

<u>Tableau 1</u>: L'évolution de l'applicabilité du droit du travail en entreprise

Question: Par rapport à il y a une dizaine d'années, diriez-vous que l'application du

droit du travail dans votre entreprise est plus difficile ou moins difficile

pour vous en tant que DRH?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
Plus difficile	80	78	83
Moins difficile	13	15	9
- Ne se prononcent pas	7	7	8
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 2</u>: Les différents problèmes soulevés par l'application du droit du travail

<u>Question</u>: Parmi les points suivants, quels sont ceux qui vous ont posé le plus de problèmes au cours des dernières années ?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
L'application des 35 heures	83	86	78
L'évolution de la jurisprudence liée au droit du travail	46	45	47
La réglementation des plans sociaux	18	17	23
La consultation des institutions représentatives du personnel	15	13	18
L'évolution de la représentativité des syndicats	11	9	15
La requalification du travail indépendant	2	2	2
- Autres (réponses non suggérées)	1	2	1
- Ne se prononcent pas	1	1	1
TOTAL	(*)	(*)	(*)

^(*) Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples

<u>Tableau 3</u>: L'importance de la place de la jurisprudence dans l'interprétation des textes législatifs et réglementaires et des accords collectifs du droit du travail

<u>Question</u>: Diriez-vous que la place de la jurisprudence dans l'interprétation des textes législatifs et réglementaires et des accords collectifs est ...

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
Pas assez importante	9	10	7
Normale	48	50	44
Trop importante	40	36	47
- Ne se prononcent pas	3	4	2
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 4</u>: L'impact d'un revirement de la jurisprudence sur l'entreprise

Question: Pour chacune des situations suivantes, dites-moi si elle vous est arrivé.....

	Ensemble					
	TOTAL oui	Oui, plu- sieurs fois	Oui, une fois	Non, jamais	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Vous avez été amené à modifier vos critères de gestion à cause d'un revirement de la jurisprudence	34	21	13	64	2	100
Vous avez été confronté à un problème de revirement de jurisprudence en matière de						
droit du travail	34	20	14	65	1	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés					
	TOTAL oui	Oui, plu- sieurs fois	Oui, une fois	Non, jamais	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Vous avez été amené à modifier vos critères de gestion à cause d'un revirement de la jurisprudence	32	19	13	66	2	100
Vous avez été confronté à un problème de revirement de jurisprudence en matière de	32	17	13	30	2	100
droit du travail	31	18	13	68	1	100

	Entreprise de 250 salariés et plus					
	TOTAL oui	Oui, plu- sieurs fois	Oui, une fois	Non, jamais	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Vous avez été amené à modifier vos critères de gestion à cause d'un revirement de la						
jurisprudence	. 39	26	13	59	2	100
Vous avez été confronté à un problème de revirement de jurisprudence en matière de droit du travail	41	25	16	58	1	100

<u>Tableau 5</u>: L'importance des rôles à jouter par différents acteurs dans l'élaboration du droit du travail

<u>Question</u>: Pour chacun des acteurs suivants, souhaitez-vous qu'il joue un rôle plus important ou moins important dans l'élaboration du droit du travail

	Ensemble			
	Plus important	Moins important	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)
Les partenaires Sociaux	61	33	6	100
La Commission Européenne	46	45	9	100
Le législateur national	37	56	7	100
• Le Juge	34	57	9	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés			
	Plus important	Moins important	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)
Les partenaires Sociaux	62	31	7	100
La Commission Européenne	47	43	10	100
Le législateur national	39	52	9	100
Le Juge	39	52	9	100

	Entreprise de 250 salariés et plus			
	Plus important (%)	Moins important (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
Les partenaires Sociaux	56	40	4	100
La Commission Européenne	43	50	7	100
Le législateur national	31	65	4	100
Le Juge	23	69	8	100

<u>Tableau 6</u>: Le nombre de négociations collectives engagées récemment

Question : Combien de négociations collectives avez-vous engagé au cours des cinq

dernières années ?

(Question ouverte – réponses spontanées)

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
Aucun	16	20	9
• 1	19	22	11
• 2 à 3	15	14	18
• 4à9	26	24	30
• 10 et plus	16	13	22
- Ne se prononcent pas	8	7	10
TOTAL	100	100	100

Nombre moyen de négociations			
collectives engagées	4.8	3.7	7.3

<u>Tableau 7</u>: L'occurrence d'une mise en place d'un ou plusieurs plans sociaux

<u>Question</u>: Au cours des cinq dernières années, avez-vous été amené à mettre en place un ou plusieurs plans sociaux ?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
TOTAL oui	28	25	36
• Oui, un	17	17	18
Oui, deux	5	4	8
Oui, plus de deux	6	4	10
• Non	72	75	64
- Ne se prononcent pas	-	-	-
TOTAL	100	100	100

Tableau 8: La négociation du plan social avec les partenaires sociaux

Question: Ce plan social a-t-il été négocié avec les partenaires sociaux?

Base : Personnes ayant déclaré avoir été amenées au moins une fois à mettre en place un plan social	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
• Oui	93	90	97
• Non	7	9	3
- Ne se prononcent pas	-	1	-
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 9</u>: L'accord des partenaires sociaux

<u>Question</u>: Y-a-t-il eu accord avec les partenaires sociaux?

Base : Personnes ayant déclaré avoir négocié le plan social avec les partenaires sociaux	Ensemble (%)		Entreprise de 250 salariés et plus (%)
• Oui	84	87	79
• Non	15	11	21
- Ne se prononcent pas	1	2	-
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 10</u>: La mise en place de mesures préventives pour limiter l'ampleur du plan social

<u>Question</u>: Ce plan social a-t-il été précédé par des mesures préventives destinées à en limiter l'ampleur ?

Base : Personnes ayant déclaré avoir été amenées au moins une fois à mettre en place un plan social	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
• Oui	83	82	83
• Non	17	18	17
- Ne se prononcent pas	-	-	-
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 11</u>: Le jugement sur la qualité des relations avec les instances représentatives du personnel

<u>Question</u>: Vous-même, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas satisfait du tout des relations que vous avez avec les instances représentatives du personnel ...?

	Ensemble							
	TOTAL	Très	Plutôt	TOTAL	Plutôt	Pas sa-	Nsp	TOTAL
	satis-	satis-	satis-	pas sa-	pas sa-	tisfait		
	fait	fait	fait	tisfait	tisfait	du tout		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Lors des consultations	84	17	67	13	8	5	3	100
En matière de communication	83	21	62	15	10	5	2	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés							
	TOTAL	Très	Plutôt	TOTAL	Plutôt	Pas sa-	Nsp	TOTAL
	satis-	satis-	satis-	pas sa-	pas sa-	tisfait		
	fait	fait	fait	tisfait	tisfait	du tout		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Lors des consultations	85	19	66	12	7	5	3	100
En matière de communication	83	22	61	14	9	5	3	100

	Entreprise de 250 salariés et plus							
	TOTAL	Très	Plutôt	TOTAL	Plutôt	Pas sa-	Nsp	TOTAL
	satis-	satis-	satis-	pas sa-	pas sa-	tisfait		
	fait	fait	fait	tisfait	tisfait	du tout		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Lors des consultations	81	14	67	15	11	4	4	100
En matière de communication	83	17	66	16	11	5	1	100

<u>Tableau 12</u>: L'efficacité des consultations des instances représentatives du personnel dans la défense des droits des salariés

<u>Question</u>: Diriez-vous que les consultations des instances représentatives du personnel sont très efficaces, plutôt efficaces, plutôt pas efficaces ou pas efficaces du tout pour la défense des droits des salariés ?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
TOTAL efficaces	73	71	76
Très efficaces	10	10	9
Plutôt efficaces	63	61	67
TOTAL pas efficaces	26	27	24
Plutôt pas efficaces	19	19	21
Pas efficaces du tout	7	8	3
- Ne se prononcent pas	1	2	-
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 13</u>: La principale lacune dans la relation avec les instances représentatives du personnel

<u>Question</u>: Dans vos relations avec les instances représentatives du personnel, quelle est la principale difficulté que vous avez rencontrée ?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
Les décalages d'intérêts avec l'entreprise	50	47	56
L'absence de représentativité réelle	25	27	21
La division de interlocuteurs	15	15	15
- Autre (réponse non suggérée)	5	5	4
- Ne se prononcent pas	5	5	4
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 14</u>: Le niveau d'adhésion à l'extension du rôle du comité d'entreprise dans la négociation collective

<u>Question</u>: Seriez-vous favorable à une extension du rôle du comité d'entreprise dans la négociation collective ?

	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
• Oui	38	42	29
• Non	60	56	70
- Ne se prononcent pas	2	2	1
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 15</u>: Le jugement de l'impact des 35 heures sur l'entreprise

<u>Question</u>: Diriez-vous que les 35 heures ont un impact plutôt positif, plutôt négatif ou pas d'impact du tout sur?

	Ensemble					
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	Plutôt positif (%)	Plutôt négatif (%)	Ni l'un, ni l'autre (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)	
L'ambiance dans votre entreprise	40	29	31	-	100	
La motivation de votre personnel	36	32	31	1	100	
L'organisation du travail	32	51	17	-	100	
La productivité	26	41	31	2	100	
La charge de travail	15	68	17	-	100	

	Entreprise de 100 à 249 salariés					
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	Plutôt positif (%)	Plutôt négatif (%)	Ni l'un, ni l'autre (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)	
L'ambiance dans votre entreprise	41	29	30	-	100	
La motivation de votre personnel	39	32	29	-	100	
L'organisation du travail	31	51	18	-	100	
La productivité	25	43	30	2	100	
La charge de travail	16	66	18	-	100	

	Entreprise de 250 salariés et plus					
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	Plutôt positif (%)	Plutôt négatif (%)	Ni l'un, ni l'autre (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)	
L'ambiance dans votre entreprise	39	30	30	1	100	
La motivation de votre personnel	31	32	35	2	100	
L'organisation du travail	33	51	16	-	100	
La productivité	28	37	34	1	100	
La charge de travail	13	71	15	1	100	

<u>Tableau 16</u>: Les difficultés rencontrées lors de la mise en place effective des 35 heures

Question: Avez-vous rencontré des difficultés en ce qui concerne...?

	Ensemble			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	(%)	(%)	(%)	(%)
La réduction du temps de travail des cadres	31	68	1	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	(%)	(%)	(%)	(%)
La réduction du temps de travail des cadres	28	71	1	100

	Entreprise de 250 salariés et plus			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	(%)	(%)	(%)	(%)
La réduction du temps de travail des cadres	37	63	-	100

<u>Tableau 17</u>: L'importance des heures supplémentaires liées à la mise en place des 35 heures

<u>Question</u>: Dans le cadre de la mise en place des 35 heures, avez-vous accru l'utilisation des heures supplémentaires?

Base : Personnes ayant déclaré avoir signé un accord d'entreprise sur les 35 heures	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
• Oui	13	14	13
• Non	86	86	86
- Ne se prononcent pas	1	-	1
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 18</u>: L'impact éventuel d'un assouplissement de la législation sur les heures supplémentaires

<u>Question</u>: Un assouplissement de la législation sur les heures supplémentaires serait-elle de nature à favoriser ...

	Ensemble			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)
L'organisation de la production	56	43	1	100
Le développement de votre activité	46	53	1	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)
L'organisation de la production	58	41	1	100
Le développement de votre activité	48	51	1	100

	Entreprise de 250 salariés et plus			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
	(%)	(%)	(%)	(%)
L'organisation de la production	52	48	-	100
Le développement de votre activité	42	57	1	100

<u>Tableau 19</u>: Le jugement sur la nouvelle définition du licenciement économique prévue par la loi de modernisation sociale

<u>Question</u>: Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou tout à fait défavorable à cette nouvelle définition du licenciement économique?

Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	Ensemble (%)	Entreprise de 100 à 249 salariés (%)	Entreprise de 250 salariés et plus (%)
TOTAL favorable	19	20	15
Tout à fait favorable	2	1	2
Plutôt favorable	17	19	13
TOTAL défavorable	78	78	80
Plutôt défavorable	34	32	37
Tout à fait défavorable	44	46	43
- Ne se prononcent pas	3	2	5
TOTAL	100	100	100

<u>Tableau 20</u>: Les objectifs de la loi sur la modernisation sociale

<u>Question</u>: Par rapport à votre pratique actuelle, pensez-vous que la loi de modernisation sociale permettra d'atteindre les objectifs suivants?

	Ensemble			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)
Une diminution du nombre de plans sociaux	29	69	2	100
L'amélioration du dialogue avec les partenaires sociaux	18	80	2	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)
Une diminution du nombre de plans sociaux	29	68	3	100
L'amélioration du dialogue avec les partenaires sociaux	16	82	2	100

	Entreprise de 250 salariés et plus			
	Oui	Non	Nsp	TOTAL
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)
Une diminution du nombre de plans sociaux	29	70	1	100
L'amélioration du dialogue avec les partenaires sociaux	20	79	1	100

<u>Tableau 21</u>: L'incidence de la loi de modernisation sociale pour différents domaines

<u>Question</u>: D'une manière générale, pensez-vous que la loi de modernisation sociale va accroître, diminuer, ne rien changer... dans les domaines suivants ?

	Ensemble				
	Accroître	Diminuer	Ne rien changer	Nsp	TOTAL
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
La durée des procédures	81	2	16	1	100
Le nombre des contentieux	54	12	33	1	100
Les efforts de reclassement	44	2	53	1	100
La sécurité juridique	29	15	53	3	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés							
	Accroître	Diminuer	Ne rien changer	Nsp	TOTAL			
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)			
La durée des procédures	78	4	16	2	100			
Le nombre des contentieux	51	14	35	-	100			
Les efforts de reclassement	40	2	57	1	100			
La sécurité juridique	27	16	54	3	100			

	Entreprise de 250 salariés et plus							
	Accroître	Diminuer	Ne rien changer	Nsp	TOTAL			
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)			
La durée des procédures	84	-	16	-	100			
Le nombre des contentieux	58	10	30	2	100			
Les efforts de reclassement	49	3	46	2	100			
La sécurité juridique	33	14	50	3	100			

<u>Tableau 22</u>: Le niveau d'amélioration de la protection des salariés à travers la loi de modernisation

<u>Question</u>: Pour chacun des aspects suivants de la loi de modernisation et par rapport

à votre pratique actuelle, diriez-vous qu'il peut améliorer de manière très importante, plutôt importante, plutôt pas importante ou pas importante du

tout la protection des salariés?

	Ensemble							
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	TOTAL importante (%)	Très importante (%)	Plutôt importante (%)	TOTAL pas importante	Plutôt pas importante	Pas importante du tout (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
Le renforcement des obligations de reclassement	64	11	53	34	26	8	2	100
La gestion prévisionnelle de l'emploi	51	10	41	46	30	16	3	100
• L'intervention des entreprises pour réactiver les bassins d'emploi	46	7	39	50	30	20	4	100
L'accroissement des indemnités légales de licenciement	43	10	33	50	31	19	7	100
La dissociation des procédures concernant la notification du licenciement d'une part (livre IV) et les mesures prévues par le plan social d'autre part	33	3	30	52	35	17	15	100

	Entreprise de 100 à 249 salariés							
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	TOTAL importante (%)	Très importante (%)	Plutôt importante (%)	TOTAL pas importante	Plutôt pas importante	Pas importante du tout (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
Le renforcement des obligations de reclassement	62	12	50	37	27	10	1	100
La gestion prévisionnelle de l'emploi	55	9	46	40	24	16	5	100
• L'intervention des entreprises pour réactiver les bassins d'emploi	44	6	38	52	33	19	4	100
L'accroissement des indemnités légales de licenciement	44	10	34	46	30	16	10	100
La dissociation des procédures concernant la notification du licenciement d'une part (livre IV) et les mesures prévues par le plan social d'autre part	32	1	31	55	35	20	13	100

	Entreprise de 250 salariés et plus							
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	TOTAL importante (%)	Très importante (%)	Plutôt importante (%)	TOTAL pas importante	Plutôt pas importante (%)	Pas importante du tout (%)	Nsp (%)	TOTAL (%)
Le renforcement des obligations de reclassement	68	11	57	30	25	5	2	100
La gestion prévisionnelle de l'emploi	45	12	33	54	37	17	1	100
• L'intervention des entreprises pour réactiver les bassins d'emploi	48	9	39	48	27	21	4	100
L'accroissement des indemnités légales de licenciement	41	11	30	57	33	24	2	100
La dissociation des procédures concernant la notification du licenciement d'une part (livre IV) et les mesures prévues par le plan social d'autre part	34	6	28	48	35	13	18	100

<u>Tableau 23</u>: Les raisons pour recouvrir à un médiateur

Question : Le recours au médiateur vous paraît-il de nature à ... ?

	Ensemble				
	Oui	Non	Nsp	TOTAL	
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)	
Limiter le nombre de contentieux ultérieurs	48	49	3	100	
Assurer la bonne fin de la négociation	47	51	2	100	
Améliorer la sécurité juridique	46	52	2	100	

	Entreprise de 100 à 249 salariés					
	Oui	Non	Nsp	TOTAL		
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)		
Limiter le nombre de contentieux ultérieurs	47	50	3	100		
Assurer la bonne fin de la négociation	49	49	2	100		
Améliorer la sécurité juridique	47	52	1	100		

	Entreprise de 250 salariés et plus					
	Oui	Non	Nsp	TOTAL		
Base : Personnes déclarant connaître certains volets de la loi de modernisation sociale	(%)	(%)	(%)	(%)		
Limiter le nombre de contentieux ultérieurs	49	49	2	100		
Assurer la bonne fin de la négociation	43	55	2	100		
Améliorer la sécurité juridique	45	52	3	100		